



RÈGLEMENT PARTICULIER - U14M85 SAISON 2025-2026

ARTICLE 1 : FORMULE

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLON : T1 (50-52 cm)

TEMPS DE JEU - 2 X 25 mn – Exclusion 2 mn

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

PREMIÈRE PHASE

Poules de brassage : 24 équipes en 4 poules (6 équipes) avec 5 matchs simples

Poule de développement : une poule de 6 équipes avec 5 matchs simples

NB : Attention clubs la journée 5 sera comme suit : Samedi championnat ; dimanche détections 2013. Impossibilité de conclure de rencontre le dimanche 19 octobre.

Dans le cas où un club engage 3 équipes, la COC offre la possibilité d'avoir 2 équipes en poule de brassage. Il est évident que la COC sera attentive à ces collectifs et le club s'engage à maintenir une hiérarchie de niveau de jeu des 3 collectifs.

PRÉCISION :

➤ 2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau).

ATTENTION 1^{er} tour de coupe de Vendée U14 le 10-11 janvier 2026

DEUXIÈME PHASE : reprise 8-9 Nov 2025

La formule sera établie en fonction des résultats et classements de la 1^{ère} phase et des éventuels engagements supplémentaires.



ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueurs nés en 2012-2013-2014 sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés :

Rappel :

- 3 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2 – RÈGLE DITE DE « BRÛLAGE »

Voir règlements généraux départementaux art 4.4

En championnat jeune **départemental**, la règle de brûlage ne s'applique pas entre les différentes divisions d'une même catégorie (ex : **U17F D1** vs **U17F D2** ou **U14M Expert** vs **U14M Confirmé**).

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

Pour les U14 sont considérées supérieures toutes les catégories régionales et U16 départementales

La limite est fixée à 6 rencontres au rang supérieur, le N est de 7 pour la 1ère phase puis à 10 en 2ème phase 2025-26

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

ARTICLE 4 : MUTATIONS

– Cf. Règlements généraux.

ARTICLE 5 – ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune -26 ans du club recevant

ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS

SAMEDI 13H30 – 17H30

DIMANCHE 9H à 11H30 et 13H30 à 17H



ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

Forfait ou pénalité : 0 point Score : 0 – 10

Irrégularités de qualification :

Toute irrégularité de qualification amène une pénalité pour son équipe. Perte de match :

L'équipe pénalisée perd le match et ne marque pas de point (0 point).

Le score pris en compte est de 0-20 pour les rencontres jouées en 2 fois 30 minutes.

Le score pris en compte est de 0-10 pour toutes les autres (tournois compris).

En aucun cas, le score acquis par l'équipe qui a gagné sur le terrain n'est conservé, même s'il est plus favorable que celui affecté à la pénalité.

Les mêmes irrégularités répétées amèneront à chaque match concerné une pénalité.

Les irrégularités sont signalées aux clubs concernés. Cette décision est susceptible de réclamation auprès de la commission sportive départementale, avant d'être entérinée, lors de la prochaine réunion de la commission.

Deux pénalités = un Forfait (3 Forfaits = FORFAIT GENERAL)

ARTICLE 8 : ACCESSIONS

Les deux premiers de la poule 1^{ère} division 2^{ème} phase accèdent au championnat -15M région pour la saison 2026-2027

ARTICLE 9 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.



COUPE DE VENDEE U14M

Ouverte aux équipes engagées dans le championnat -14 masculins avec engagement automatique.
Une seule équipe par club.

**Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe jeunes doit le signaler au comité avant
Le 01 octobre**

BULLETIN DE DÉSISTEMENT COUPE DE VENDÉE U14 MASCULINS 2025/2026

Document à compléter et retourner avant le 01 octobre à l'adresse suivante :

6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DÉSIRE PAS PARTICIPER À CETTE ÉPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)